

# CHARTRE DU PMO

## Des valeurs partagées

- > Respect de la personne et de ses droits sans distinction de couleur, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinions politiques ou toutes autres opinions, d'ascendance nationale ou d'origine sociale, ni discrimination concernant la santé ou le handicap
- > Parité femmes hommes aux postes de responsabilité
- > Respect du principe de laïcité, aucun signe religieux ostentatoire
- > Donner un désir d'Europe aux jeunes générations
- > Devoir de réserve, aucun prosélytisme politique, religieux ou philosophique au cours des concerts et répétitions

## Un fonctionnement collégial

- > Égalité de cachet pour le chef et tous les musiciens
- > Accueil des familles aux répétitions générales et possibilité de défraiement pour la garde des enfants de moins de 3 ans lors des répétitions le soir et le week-end
- > Participation des musiciens au comité artistique
- > Contribution de l'orchestre à la promotion et à l'image de l'orchestre
- > Mise en valeur des talents individuels des musiciens

## Une approche musicale libérée

- > Souplesse d'adaptation aux différents styles, époques de musique et à leurs techniques respectives
- > Décloisonnement des genres musicaux et de la forme du concert classique